

Professionnels de l'image et du son

Votre taxe d'apprentissage au service de l'École nationale supérieure Louis-Lumière

- Pour investir dans l'avenir de futurs professionnels bien formés, capables d'anticiper et d'accompagner les changements que vivent nos métiers.
- Pour permettre à notre École de renforcer sa capacité à les insérer dans la vie active, au plus près de vos exigences.

La taxe d'apprentissage est utile :

- Au fonctionnement spécifique de notre pédagogie : intervenants extérieurs, prestations techniques, locations...
- À la mise à jour et au développement de notre plate-forme technique.

L'ENS Louis-Lumière forme les futurs professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, la musique, la radio, l'événementiel, la photographie et plus généralement, de tous les nouveaux médias et les secteurs qui produisent et utilisent des images et des sons.



Focus :

Septembre 2012, L'École fait sa rentrée à la Cité du Cinéma (Saint-Denis - métro Carrefour Pleyel).

2 objectifs

- Le renforcement des liens avec les professionnels pour favoriser l'insertion des étudiants.
- L'élargissement des populations qui seront concernées par les actions de formation de l'École, sur un territoire très dynamique en termes de création et de production.

3 missions, 3 axes de développement

1) Formation Initiale

- Un projet de classe « égalité des chances » pour aider les jeunes de Seine-Saint-Denis à s'orienter vers le concours (partenariat avec « la fondation Culture & Diversité »).
- Des universités d'été dans un lieu à fort potentiel international.

2) Recherche

- Développer des synergies entre formation, recherche appliquée et industrie, sur les installations scientifiques de l'École, et à proximité de Paris VIII, Paris XIII, la MSH dans le prolongement des projets déjà développés au sein de Cap Digital.

3) Formation professionnelle continue

- Des stages sur mesure commandités par des entreprises et des « cours du soir » en direction des professionnels.





L'ENS Louis-Lumière

Mots-clés

- Une École publique à vocation professionnelle, placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Un recrutement Bac + 2, une formation Bac + 5 (grade de Master).
- Une scolarité gratuite, une pédagogie en petit nombre : 150 étudiants répartis par promotions de 16 dans chaque section (cinéma, son, photographie).
- Une plate-forme technique unique pour un organisme de formation, une équipe pédagogique composée en majeure partie de professionnels.
- 75 - 80 %, c'est la proportion de jeunes diplômés satisfaits ou très satisfaits de leur insertion professionnelle (enquête de suivi).
- Une activité de recherche appliquée associée à la profession et à la création.

La taxe d'apprentissage mode d'emploi : comment verser votre contribution à l'École ?

Mode de versement :

Par le biais de votre organisme collecteur agréé (APDS/AFDAS, Chambres de commerce) **sans oublier de donner des instructions précises d'affectation à l'ENS Louis-Lumière.**

Affectation :

L'ENS Louis-Lumière est habilitée à percevoir la taxe pour la catégorie C (catégorie Cadres Supérieurs - niveau I) à titre principal et dans la catégorie B (niveaux II et III) par cumul. Ces versements s'inscrivent dans le cadre du « barème », également appelé « hors quota ».

Les versements doivent intervenir au plus tard le 29 février 2012.



Votre contact : Communication et développement

Méhdî Aït-Kacimi
01 48 15 02 09
com@ens-louis-lumiere.fr

École nationale supérieure
Louis-Lumière
7, allée du promontoire - BP 22
93161 Noisy-le-Grand Cedex
www.ens-louis-lumiere.fr

Louis Lumière
école nationale supérieure

© Photos :
■ N. du Pasquier (1, 3 & 8)
■ I. Mathie (2, 4, 5, 6 & 9)
■ C. Boulicault (7)

Graphisme :
Florence
Lissarrague

Imprimé sur
papier recyclé